



Nations Unies
Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

AG/11317

Assemblée générale

Soixante-septième session
44^e et 45^e séances plénières
après-midi et soir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: OVATION DEBOUT POUR L'ACCESSION DE LA PALESTINE AU STATUT D'ÉTAT OBSERVATEUR NON MEMBRE EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT MAHMOUD ABBAS

L'accession de la Palestine au statut d'**État observateur non membre*** a été marquée par une ovation debout et par une franche accolade entre le Président de l'Autorité palestinienne et le Ministre turc des affaires étrangères, alors qu'apparaissait derrière eux un drapeau palestinien déroulé spontanément par un membre de la délégation de M. Mahmoud Abbas.

Adoptée par 138 voix pour, 41 abstentions et neuf voix contre dont celles des États-Unis et d'Israël, la résolution intitulée « Statut de la Palestine à l'ONU », a été accueillie par le Secrétaire général de l'ONU comme « la prérogative » des États Membres.

Le Président de l'Autorité palestinienne est arrivé à la tribune sous une salve d'applaudissements pour dire que depuis la Nakba en 1948, le peuple palestinien regarde les Nations Unies avec espoir et pour rappeler la décision « historique, difficile et courageuse » prise en 1988 de poursuivre le processus de paix.

« Nous ne sommes pas venus délégitimer un État établi, il y a plusieurs années, qui est Israël. Nous sommes venus affirmer la légitimité d'un État qui doit accéder à son indépendance et qui est la Palestine. »

Au cours de ces derniers mois, a-t-il souligné, nous avons entendu « les flux incessants » des menaces israéliennes en réponse à l'ambition « pacifique, politique et diplomatique » de la Palestine d'obtenir le statut d'État observateur non membre. « Le moment est venu de dire assez d'agressions, de colonies de peuplement et d'occupation. »

Le Président a affirmé que son intention n'est pas de compliquer davantage le processus de paix, « qu'Israël a mis en soins intensifs », mais plutôt de lancer une dernière tentative « sérieuse » de réaliser la paix.

Le représentant d'Israël a rétorqué que tant que le Président Abbas préférera le symbolisme à la réalité, tant qu'il préférera venir à New York pour des résolutions, plutôt que de se rendre à Jérusalem pour un dialogue véritable, il n'y aura pas d'espoir de paix. Il a accusé les Palestiniens d'avoir rejeté toutes les offres de paix faites par son pays.

Si une majorité de délégations s'est félicitée de l'adoption de cette résolution « historique », la représentante des États-Unis a prédit qu'elle « sèmerait de nouveaux obstacles sur la voie de la paix », à l'instar du Canada, des Îles Marshall, de la Micronésie, de Nauru, de S Palaos, du Panama et de la République tchèque, également opposés au texte.

Son homologue de la France a reconnu que la démarche palestinienne arrivait à un moment difficile et que les « répercussions pourraient en être lourdes ». Mais il a expliqué qu'en se prononçant en faveur de la résolution, l'on votait en réalité pour la solution à deux États.

* A/67/L.28

Partisans de la résolution et abstentionnistes ont tenu à souligner que le nouveau statut de la Palestine ne constitue pas encore la reconnaissance d'un État au sens propre du terme même, alors que la résolution stipule, dans son préambule, « qu'à ce jour, 132 États Membres de l'ONU ont reconnu l'État de Palestine ». Ces délégations ont dit ne pas voir d'alternatives aux négociations tout comme le Secrétaire général pour qui, le vote d'aujourd'hui souligne l'urgence qu'il y a à reprendre des discussions substantielles sur une solution négociée.

Je ne doute pas, a conclu pour sa part, le Président de l'Assemblée générale, que l'histoire mesurera l'importance de cette journée, mais le fait de savoir si elle aura été un pas dans la bonne direction sur la route de la paix dépendra ensuite de notre conduite. Le Président de l'Assemblée a appelé la Palestine et Israël à « travailler pour la paix, à négocier de bonne foi et, finalement, à réussir à trouver une solution historique ».

Dans sa résolution, l'Assemblée considère en effet qu'il est urgent de reprendre et d'accélérer les négociations « pour une solution permanente au conflit israélo-palestinien fondée sur deux États », afin de parvenir à un accord de paix « juste, durable et global » et de régler toutes les grandes questions encore en suspens, à savoir les réfugiés palestiniens, Jérusalem, les colonies de peuplement, les frontières, la sécurité et l'eau.

L'adoption de la résolution est intervenue aujourd'hui alors que le monde célébrait la [Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien](#)**.

L'Assemblée générale poursuivra l'examen de la question de la Palestine demain, vendredi 30 novembre, à partir de 11 heures.

QUESTION DE PALESTINE

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/67/35)

Rapport du Secrétaire général (A/67/364)

Déclarations

M. DAFF-ALLA ELHAG ALI OSMAN (*Soudan*), au nom du *Groupe des États arabes*, a présenté le projet de résolution A/67/L.28 et a parlé de la « décision historique » que l'adoption de ce texte permettra de prendre, en accordant à la Palestine le statut d'État observateur non membre. En ce « jour historique », a-t-il souligné, le regard de tous les enfants de Palestine est tourné vers nous. Il a évoqué les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la Palestine et a affirmé que le texte qui est devant elle aujourd'hui est un jalon supplémentaire qui appuie la volonté de la communauté internationale de voir l'avènement d'un État palestinien indépendant. Il a invité les États Membres « à faire l'histoire et à tracer la voie de l'avenir ».

La Palestine vient à l'Assemblée générale parce qu'elle croit à la paix et que son peuple en a désespérément besoin, a déclaré d'emblée M. MAHMOUD ABBAS, *Président de l'Autorité palestinienne*. La Palestine vient ici parce que ce forum international est devant sa dernière chance de sauver la solution à deux États. La Palestine vient devant vous, a poursuivi le Président, à un moment décisif sur les plans régional et international, afin de réaffirmer sa présence et de tenter de protéger la possibilité et les fondations d'une paix juste à laquelle notre région aspire si profondément.

M. Abbas a dénoncé l'agression israélienne contre son peuple à Gaza. « Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle guerre dévastatrice pour nous faire prendre conscience de l'absence de paix », a-t-il dit. Depuis la Nakba en 1948, le peuple palestinien regarde avec espoir vers les Nations Unies et appelle à la fin de l'injustice, à l'avènement de la paix et de la justice et à l'exercice de ses droits qu'il attend toujours.

Quand le Conseil national de Palestine a décidé en 1988 de poursuivre le processus de paix et d'adopter la Déclaration d'indépendance, il a pris une décision « historique, difficile et courageuse », a rappelé le Président, en arguant qu'il s'agissait là de définir les paramètres d'une « réconciliation historique » qui tournerait la page de la guerre, de l'agression et de l'occupation.

Au cours de ces derniers mois, a-t-il relevé, nous avons entendu « les flux incessants » des menaces israéliennes en réponse à l'ambition « pacifique, politique et diplomatique » de la Palestine d'obtenir le statut d'État observateur non membre auprès des Nations Unies. Nous avons, a-t-il ajouté,

** Voir communiqué de presse AG/PAL/1250

vu comment certaines de ces menaces ont été matérialisées de manière « barbare et horrible » dans la bande de Gaza. « Le moment est venu de dire assez d'agressions, de colonies de peuplement et d'occupation », s'est-il exclamé, sous une salve d'applaudissements.

« Nous ne sommes pas venus délégitimer un État établi, il y a plusieurs années, qui est Israël. Nous sommes plus venus affirmer la légitimité d'un État qui doit accéder à son indépendance et qui est la Palestine ». Le Président a affirmé que son intention n'était pas de compliquer davantage le processus de paix, « qu'Israël a mis en soins intensifs », mais plutôt lancer une dernière tentative « sérieuse » de réaliser la paix. La Palestine ne cherche pas plus à mettre à mort ce qui reste du processus de paix, « qui a perdu son objectivité et sa crédibilité », mais plutôt à essayer d'insuffler un nouveau souffle dans les négociations et leur établir une base solide.

« Nous n'abandonnerons jamais », a promis le Président. « Nous ne fatiguerons jamais. Notre détermination ne faiblira jamais et nous continuerons à lutter pour une paix juste. Nous n'acceptons rien de moins qu'un État de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale dans tout le territoire occupé en 1967, pour vivre dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël. » Après avoir rappelé la question des réfugiés dans ses revendications, le Président a répété: « l'heure de l'action a sonné et le moment est venu d'aller de l'avant ».

Aujourd'hui, le monde doit prendre une décision importante pour corriger une injustice historique et sans précédent, infligée aux Palestiniens depuis 1948. Nous continuerons, a-t-il promis, à consulter notre peuple sur le passage au statut d'État Membre à part entière.

Il y a 60 ans, a rappelé le Président, l'Assemblée générale adoptait la résolution 181 (II) qui a divisé la terre de la Palestine historique en deux États, établissant le certificat de naissance d'Israël.

Soixante ans plus tard, jour pour jour, l'Assemblée se trouve devant « le devoir moral, historique et pratique » de sauver les chances d'une paix qui est urgente et qui ne peut plus être reportée. Aujourd'hui, l'Assemblée générale est appelée à établir le certificat de naissance de la réalité de l'État palestinien. « C'est pour ça que nous sommes ici aujourd'hui », a conclu le Président, en reprenant le refrain qui a rythmé toute son intervention.

M. RON PROSOR (Israël) a déclaré qu'il représente « le seul État juif du monde ». « Israël est une nation qui n'hésite jamais à se défendre, mais qui tendra toujours la main de la paix ». La paix est une valeur centrale de la société israélienne, a-t-il ajouté.

Cette semaine marque le trente-cinquième anniversaire de la visite historique du Président Anwar Sadate à Jérusalem, qui avait déclaré qu'il irait « jusqu'au bout du monde » pour faire la paix avec Israël. Il avait été accueilli par le Premier Ministre israélien de l'époque, Menachem Begin, qui a ouvert la voie à la paix.

Ce matin, a poursuivi M. Prosor, le Premier Ministre Netanyahu a déclaré au Centre Menachem Begin: « Israël est prêt à vivre en paix avec un État palestinien, mais, pour une paix durable, la sécurité d'Israël doit être protégée. Les Palestiniens doivent reconnaître l'État juif et ils doivent être prêts à mettre fin, une fois pour toutes, au conflit avec Israël ».

Or, « ces intérêts vitaux de paix » n'apparaissent pas dans la résolution soumise aujourd'hui à l'Assemblée générale, a déploré le représentant. C'est la raison pour laquelle Israël ne peut accepter ce texte. La paix ne peut être réalisée que par le biais d'accords conclus par les parties, et non à travers des résolutions des Nations Unies qui ignorent complètement les intérêts nationaux d'Israël.

« Aucune décision de l'ONU ne peut casser le lien vieux de 4 000 ans entre le peuple d'Israël et la terre d'Israël », a insisté M. Prosor.

Selon lui, le peuple d'Israël attend un dirigeant palestinien qui veuille suivre les traces du Président Sadate. « Or, tant que le Président Abbas préférera le symbolisme à la réalité, tant qu'il préférera aller à New York pour des résolutions de l'ONU, plutôt que de se rendre à Jérusalem pour un dialogue véritable, il n'y aura pas d'espoir de paix », a-t-il estimé.

M. Prosor a rappelé qu'il y a 65 ans aujourd'hui l'Assemblée générale a voté pour la partition du mandat britannique en deux États: un État juif, un État arabe. « Deux États pour deux peuples ». Israël a accepté ce plan. Les Palestiniens et les nations arabes l'ont rejeté et lancé « une guerre d'annihilation » contre les Juifs. Toutes les offres de paix faites depuis par Israël ont été rejetées, a fait valoir le représentant. Les Palestiniens ont notamment transformé Gaza en « base iranienne terroriste ».

M. Prozor a ensuite reproché au Président Abbas de ne pas avoir utilisé une seule fois l'expression « deux États pour deux peuples ». En fait, les dirigeants palestiniens « n'ont jamais reconnu qu'Israël est l'État-nation du peuple juif ».

« Vous demandez aujourd'hui au monde de reconnaître un État palestinien, mais vous refusez encore de reconnaître l'État juif », a fustigé le représentant.

D'après lui, cette résolution ne modifiera pas la situation sur le terrain. « Elle ne changera pas le fait que l'Autorité palestinienne ne contrôle pas Gaza », soit 40% du territoire que M. Abbas dit représenter. Ce territoire est contrôlé par le Hamas, une organisation terroriste.

Cette résolution ne conférera pas le statut d'État à l'Autorité palestinienne, a prédit M. Prozor. Elle ne lui permettra pas d'être partie aux traités internationaux, aux organisations ou aux conférences en tant qu'État. En outre, cette résolution ne peut pas servir de référence pour des négociations de paix avec Israël, pour la bonne raison qu'elle « ne dit rien sur les besoins d'Israël en matière de sécurité ».

Au contraire, a regretté le représentant, cette résolution signale que « la communauté internationale est prête à ignorer les accords de paix ».

« Il n'y a qu'une voie pour que la Palestine acquière le statut d'État. Et cette voie ne passe pas par cette salle à New York. Elle passe par des négociations directes entre Jérusalem et Ramallah ». En conclusion, M. Prozor a cité le Président Obama, qui a déclaré en 2010: « La paix ne peut être imposée de l'extérieur ».

M. MARTY NATALEGAWA, Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, a déclaré d'emblée que le moment était venu pour que la communauté internationale remette les pendules à l'heure car le monde ne pouvait plus fermer les yeux sur les longues souffrances du peuple palestinien et sur le déni de leurs droits et libertés fondamentaux. Dans une intervention présentée sous forme de poème, le chef de la diplomatie indonésienne a poursuivi qu'en dépit des « énormes barrières érigées par la Puissance occupante », les Palestiniens ont entrepris, avec diligence et détermination, l'édification de leurs capacités de fonctionner comme État, au même titre que tout autre État devant « cette auguste Assemblée ».

Il a souligné, en conséquence, qu'il ne voyait aucune raison pour que la communauté internationale n'approuve pas la requête visant à octroyer le statut d'État observateur à la Palestine, une entité que l'Assemblée, par sa résolution 43/177 datant d'il y a 24 années déjà, avait reconnue comme État. Après avoir rappelé que l'Indonésie avait parrainé la résolution dont l'Assemblée est saisie, M. Natalegawa a réitéré l'espoir que la demande de la Palestine de devenir Membre à part entière des Nations Unies sera favorablement accueillie, conformément à la vision partagée de la solution de deux États. Il a ajouté qu'un « État de Palestine indépendant, avec les mêmes droits et responsabilités que les autres États, contribuera à une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient ».

M. Natalegawa a exhorté à la création de conditions propices à la reprise du processus de négociation, à l'arrêt des colonies de peuplement illégales et à la levée du blocus de Gaza, « ce qui mettrait aussi fin à la politique inhumaine de punition collective ». Il a mis l'accent sur la nécessité, pour la Palestine, de renforcer le dialogue inter-palestinien en « ce moment historique ». « En accordant le statut d'État observateur, nous illustrons la primauté de la diplomatie, le rejet de la violence et la foi dans le principe d'universalité des Nations Unies, tout en réparant une injustice flagrante », a-t-il conclu.

M. JOHN BAIRD, Ministre des Affaires étrangères du Canada, a indiqué que le Canada s'opposait à cette résolution qu'il juge « contraire aux principes de base qui sous-tendent les efforts déployés depuis des décennies par la communauté internationale et par les parties elles-mêmes pour trouver une solution à deux États par la voie de négociations directes ». Conscient, a-t-il dit, « que la recherche d'un règlement définitif reste difficile », le Canada s'oppose depuis longtemps à toutes mesures unilatérales. Une telle approche ne peut qu'entraîner l'érosion et mener à l'effondrement des fondements mêmes d'un processus qui, bien qu'inachevé, est le seul qui permette d'espérer, de manière réaliste, l'instauration de deux États voisins pacifiques et prospères.

M. Baird a rappelé que le Canada avait préparé le plan de paix dans le cadre de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine en 1947. Cette Commission avait alors proposé une solution à deux États, l'un à majorité juive et l'autre à majorité arabe, vivant côte à côte, a-t-il ajouté. Il a rappelé que cette proposition avait abouti à l'adoption, en novembre 1947, de la résolution 181 de l'Assemblée générale de l'ONU, qui énonçait le Plan de partage. Il a ensuite énuméré les différentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale et les différents accords de paix. Il a estimé qu'« une succession de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, conjuguée à diverses ententes et à différents engagements internationaux, au cours des sept dernières décennies, a

mis en place les éléments constitutifs d'un processus de paix axé sur la collaboration, qui reste inachevé ». Selon M. Baird, la recherche de la paix a toujours reposé sur des négociations directes, entre les deux parties, pour régler toutes les questions en suspens.

Le représentant a estimé que cette résolution ne fera pas progresser la cause de la paix et n'incitera pas à une reprise des négociations. « Le peuple palestinien s'en porte-t-il mieux », a-t-il demandé. « Non. Au contraire, cette mesure unilatérale durcira les positions et suscitera des attentes irréalistes, sans améliorer les conditions de vie du peuple palestinien ». Toute solution à deux États doit être négociée et adoptée d'un commun accord par les deux parties, a-t-il dit, en précisant que « le Canada appuyait depuis longtemps les efforts pour que les deux parties retournent à la table des négociations, de façon à régler toutes les questions en suspens ». Le Canada ne peut appuyer un projet de texte qui « empêchera de parvenir à un règlement de paix global, juste et durable aux bénéfices des deux parties, conformément à l'objectif visé ». Le Canada vote contre cette résolution, a conclu M. Baird.

M. AHMET DAVUTOĞLU, Ministre des affaires étrangères de la Turquie, a estimé que ce « jour historique » permet enfin à la communauté internationale de corriger « l'injustice historique » à l'encontre du peuple palestinien. Il s'est félicité de ce que malgré l'absence de réponse de la part du Conseil de sécurité à la demande d'adhésion de la Palestine, une deuxième chance se soit présentée aujourd'hui à la communauté internationale.

« On peut se passer de pain, mais pas de dignité », a enchaîné M. Davutoğlu pour qui le combat du peuple palestinien, ces 65 dernières années, était également un combat pour la dignité. Pour parler d'ordre international et placer notre confiance dans le système de l'ONU, a-t-il affirmé, sous une salve d'applaudissements, le drapeau palestinien doit être brandi au-dessus de ce bâtiment pour illustrer, outre l'existence d'un État Membre indépendant dans notre famille de nations, le fait que la communauté internationale s'est enfin unie pour rectifier l'injustice faite au peuple et à l'État de la Palestine.

Le statu quo actuel n'est ni viable ni acceptable, a prévenu le Ministre. Il a souligné la nécessité d'avoir une vision stratégique, car l'impasse ne sert les intérêts de personne. Selon M. Davutoğlu, l'octroi du statut d'État observateur non membre à la Palestine ne remplace rien mais donne l'élan nécessaire pour trouver une solution négociée.

Le Ministre turque a ensuite qualifié de superficiel l'argument selon lequel la Palestine doit reprendre les négociations avant d'obtenir le statut d'État. On entend souvent dire « ce n'est pas le moment », que ce soit lors de la demande d'adhésion déposée par le Président Abbas ou lorsque que le Président Arafat a fait lecture, le 15 novembre 1988, de la Déclaration d'indépendance de la Palestine. Mais si ce n'est pas encore le moment, alors quand? s'est-il insurgé. Quand le moment sera-t-il enfin venu pour les Palestiniens d'obtenir leur État?

Selon M. Davutoğlu, l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix ne peut plus servir de prétexte pour ignorer la demande de la Palestine de devenir un État reconnu sur le plan international. La reconnaissance de l'État palestinien, a-t-il enchaîné, est une obligation morale, politique, stratégique et juridique. L'État de la Palestine doit sortir de l'ombre et se voir accorder la place qui lui revient au soleil, a-t-il dit avant de conclure.

M. VUK JEREMIĆ, Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, a fait remarquer, avant le vote, que le Président de la Palestine et le représentant d'Israël sont tous deux « des enfants d'Abraham, l'un descendant d'Ismaël, l'autre d'Isaac ». Tous deux viennent d'une terre qui a été tourmentée par des conflits depuis des siècles, avec d'innombrables victimes de tous les côtés. Les conflits ne se sont pas apaisés pendant les 67 ans d'existence de l'ONU. En dépit des efforts des hommes d'État les plus courageux du XX^e siècle, un règlement global négocié permettant à Israël et à la Palestine de vivre côte à côte, en paix et en sécurité, ne s'est toujours pas matérialisé.

« Je ne doute pas que l'histoire mesurera l'importance de cette journée, mais le fait de savoir si elle aura été un pas dans la bonne direction sur la route de la paix dépendra ensuite de notre conduite », a déclaré M. Jeremić. Le Président de l'Assemblée a appelé la Palestine et Israël à « travailler pour la paix, à négocier de bonne foi, et, finalement, à réussir à trouver une solution historique ».

Un vote important a eu lieu aujourd'hui, a commenté M. BAN KI-MOON, Secrétaire général des Nations Unies, après l'adoption de la résolution. La décision de l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine le statut d'État observateur non membre est une prérogative des États Membres. Je suis prêt, a-t-il dit, à remplir mon rôle et à faire rapport à l'Assemblée comme me le demande la résolution.

Je n'ai jamais changé d'avis, a poursuivi le Secrétaire général. Je crois que les Palestiniens ont un droit légitime à leur propre État indépendant. Je crois qu'Israël a le droit de vivre en paix et dans la sécurité avec ses voisins. Il n'y a pas d'alternative à la paix, a prévenu le Secrétaire général, avant de relever que le vote d'aujourd'hui souligne l'urgence qu'il y a à reprendre des négociations substantielles.

Nous devons, a-t-il estimé, donner un nouvel élan à nos efforts collectifs pour faire en sorte qu'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique, d'un seul tenant et viable vive côte à côte avec un État d'Israël en sécurité.

Le Secrétaire général a lancé un appel aux parties pour qu'elles renouvellent leur engagement en faveur d'une paix négociée. Il a dit compter sur tous les acteurs concernés pour agir de manière responsable, préserver les acquis de l'édification de l'État palestinien et intensifier les efforts en faveur de la réconciliation et d'une paix juste et durable qui demeure « notre objectif et notre priorité partagés ».

Explications de vote

La représentante des États-Unis a dit qu'il est clair que seules des négociations directes entre les parties peuvent instaurer la paix à laquelle aspirent les Palestiniens et les Israéliens, et permettre l'établissement de deux États vivant côte à côte dans la sécurité. « Cette action va-t-elle rapprocher les parties de la paix ou les éloigner davantage et entraver leurs efforts pour parvenir à un accord mutuellement acceptable? »

Selon la représentante étatsunienne, la résolution adoptée aujourd'hui à l'Assemblée générale « sème de nouvelles embûches sur la voie de la paix ». Les États-Unis ont toujours estimé que la seule façon de régler toutes les questions en suspens relatives au statut de la Palestine est de passer par des négociations directes, a-t-elle insisté. Les parties n'ont eu de cesse d'affirmer leurs propres obligations par ce biais.

Après « les grandes déclarations d'aujourd'hui », a poursuivi la représentante, les Palestiniens vont se réveiller demain en voyant que la situation n'a pas changé sur le terrain. Demandant aux parties de reprendre les négociations directes, elle a affirmé que les États-Unis s'engagent à se tenir à leurs côtés. Il faut éviter tout acte de provocation dans la région, à New York ou ailleurs. Les États-Unis s'opposent à « toute action unilatérale qui préjuge de résultats qui doivent être négociés » ainsi qu'à tout effort visant à saper la légitimité et la sécurité d'Israël.

L'adoption d'une résolution ne va pas créer un État, a ajouté la représentante. « Le vote d'aujourd'hui ne doit pas être considéré comme ouvrant la voie à la Palestine de présenter sa candidature pour devenir un État Membre. » En outre, le texte ignore d'autres questions fondamentales, telle que la sécurité. Le Président Obama a toujours été très clair sur la base réaliste qui est nécessaire pour que les négociations soient couronnées de succès. « Il n'y a pas de raccourci: les Palestiniens et les Israéliens doivent continuer à se parler et à s'écouter. »

En votant aujourd'hui pour la reconnaissance de la Palestine à l'ONU comme « État observateur non membre », le représentant de la France a indiqué qu'il venait de voter en faveur de la solution à deux États. « Deux États pour deux peuples, Israël et la Palestine, vivant, côte à côte, en paix et en sécurité à l'intérieur des frontières sûres et internationalement reconnues », a ajouté le représentant. Il a également expliqué que la France avait voté en « faveur d'une solution dont elle s'est faite l'avocate avant que l'ensemble de la communauté internationale ne s'y rallie; en faveur d'une solution aujourd'hui menacée par l'impasse du processus de paix ».

Le représentant de la France a rappelé qu'en 1982, devant la Knesset, le Président Mitterrand avait appelé à la création d'un État palestinien. Aujourd'hui, a-t-il dit, la France ne pouvait pas manquer ce rendez-vous, ni celui d'entendre l'appel du Président Abbas, ni celui d'accorder son soutien aux partenaires de la paix, quelques jours après l'explosion de violence entre Gaza et Israël. Le représentant a estimé que la démarche palestinienne arrivait à un moment difficile et que les répercussions pourraient en être lourdes.

La France, a-t-il ajouté, appelle toutes les parties à en comprendre et à en admettre la signification première et à y répondre par une remobilisation de la communauté internationale. Il a appelé les Palestiniens à bâtir sur ce succès politique pour contribuer aux perspectives de paix. Contribuer aux perspectives de paix, a-t-il expliqué, c'est combattre le terrorisme et tout faire pour mettre un terme aux attaques dont Israël a été la victime. C'est aussi progresser sur la base des engagements de l'OLP vers une réconciliation inter-palestinienne sans laquelle la solution de deux États n'est qu'un mirage. Le plus dur est devant eux, a-t-il ajouté.

La reconnaissance internationale qu'accorde aujourd'hui cette assemblée au projet étatique palestinien ne pourra se traduire dans les faits que par un accord entre les deux parties sur l'ensemble des questions du statut final, dans le cadre d'un règlement de paix juste et global qui réponde aux aspirations légitimes d'Israël et de la Palestine, a conclu le représentant.

Le représentant de Singapour a expliqué que son pays s'était abstenu lors de l'adoption de la résolution car il estime que les deux parties ne pourront parvenir à réaliser la solution des deux États et à instaurer une paix durable que par le biais d'un règlement négocié. À cet égard, a-t-il fait remarquer, les deux parties ont une responsabilité. C'est pourquoi, toute tentative unilatérale n'aidera pas à changer la situation sur le terrain. Singapour, a assuré son représentant, est prêt à assister toute tentative en vue de parvenir à cette solution négociée. Singapour espère également que les deux parties respecteront le cessez-le-feu actuel après les échanges de tirs de la semaine dernière, a-t-il dit avant de conclure.

Le représentant du Royaume-Uni s'est dit profondément préoccupé par la décision prise aujourd'hui par l'Assemblée générale. « Les chances d'une solution négociée se réduisent rapidement », a-t-il estimé, en appelant tout de même Israël et la Palestine à retourner à la table des négociations pour sauver la solution à deux États. Le leadership palestinien doit y aller sans condition préalable, a-t-il insisté, en mettant en garde les Nations Unies contre toute mesure fondée sur la résolution adoptée aujourd'hui, qui pourrait rendre impossibles les négociations. Le Royaume-Uni s'est abstenu parce qu'en réalité, en l'absence de certaines garanties, il ne pouvait faire autrement, a avoué le représentant. La Palestine est devenue État observateur non membre mais ça ne change rien à la situation sur le terrain. Tous les efforts possibles doivent être faits, dans les prochains jours, pour relancer les négociations de paix, a insisté le représentant.

Le représentant de l'Allemagne a déclaré que son pays croit fermement en deux États pour deux peuples au Moyen-Orient: Israël et Palestine. Toutefois, l'Allemagne considère qu'un État palestinien ne peut être réalisé qu'à travers des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Il y a des raisons de douter que la démarche entreprise aujourd'hui est utile au processus de paix. Au contraire, le représentant s'est dit préoccupé par le fait qu'elle risque de durcir les positions.

Le représentant de la Suisse a indiqué que son vote en faveur de la résolution est motivée par la volonté de la Suisse de voir se débloquer la situation et de voir avancer les négociations de paix et la solution à deux États qui est la seule possible au conflit entre la Palestine et Israël. Ce vote rappelle aussi l'importance des résolutions passées, notamment la résolution de 1947. Le relèvement du statut de la Palestine l'oblige à renoncer à la violence, à faire des progrès dans les droits de l'homme et à s'engager dans la lutte contre le terrorisme, a prévenu le représentant.

Le représentant de la Belgique a estimé que, même si le vote d'aujourd'hui constitue une avancée significative vers la création de l'État de Palestine, la véritable avancée sera réalisée lorsque les Palestiniens pourront bénéficier, sur le terrain, du futur État. Il a aussi réaffirmé l'adhésion de son pays à la solution à deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. Pour la Belgique, la résolution adoptée aujourd'hui ne constitue pas encore une reconnaissance d'État au sens complet du terme. « Dans notre esprit, il n'y a pas d'alternative aux négociations, aussi difficiles soient elles », a affirmé le représentant, car « l'urgence ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui ».

Le représentant de la Bulgarie a indiqué que son pays s'est abstenu car « la résolution ne changera pas la situation sur le terrain et n'accélélera pas une solution négociée pour deux États ». Il a demandé que les négociations reprennent immédiatement, sans aucune condition préalable. La Bulgarie ne cesse d'appuyer les aspirations légitimes du peuple palestinien qui relèvent de leur droit à l'autodétermination, a assuré le représentant. Ce peuple a le droit à un État indépendant de Palestine. Toutefois, la Bulgarie se soucie de « l'impact éventuellement négatif de cette résolution sur la reprise du processus de paix ». De plus, toute action unilatérale par l'une ou l'autre partie sera « contre-productive ».

Le représentant de la Serbie a souligné que le vote d'aujourd'hui est basé sur notre sens commun de la justice et sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en faveur des droits légitimes du peuple palestinien et de la solution à deux États. La Serbie comprend le souci sécuritaire d'Israël mais ni Israël ni la Palestine ne mérite de vivre dans l'insécurité. Le processus de paix et le processus de négociations doivent reprendre et s'accélérer sur la base des résolutions des Nations Unies, des Principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe, et de la Feuille de route du Quatuor.

La représentante du Honduras s'est déclarée convaincue que l'adoption de cette résolution contribuerait à établir paix et justice pour les peuples israélien et palestinien, avant d'insister sur la nécessité de trouver une solution négociée pour les questions qui demeurent en suspens. Elle a engagé les deux parties à regagner la table des négociations. Le vote d'aujourd'hui ne doit pas être

considéré comme la victoire de l'un ou l'échec de l'autre, mais comme une manière de tracer une nouvelle voie vers la paix, a-t-elle affirmé.

Le représentant du Danemark a dit que son pays a toujours été aux côtés d'Israël dans son souci de vivre en paix et dans la sécurité. Mais le Danemark est aussi aux côtés de la Palestine et de son droit inaliénable à un État indépendant. Le Danemark continuera donc d'aider le Président Abbas et les Palestiniens à construire un État viable et démocratique. Le représentant a appelé les deux parties à maintenir le cessez-le-feu négocié après l'escalade militaire de la semaine passée. Pour le Danemark, seule une solution politique peut résoudre la crise. Le vote favorable du Danemark est la suite naturelle de la proposition liée à la solution à deux États et à une solution négociée. Il ne s'agit pas de la reconnaissance unilatérale d'un État.

Le représentant de l'Italie a indiqué que son pays est pour une paix négociée entre Israéliens et Palestiniens. Réitérant son ferme appui à l'État-nation de Palestine, le représentant a estimé qu'un accord de cet ordre ne peut se faire que par des négociations bilatérales. Il a voté en faveur de la résolution car il appuie la « démarche constructive » proposée par M. Abbas.

Les parties doivent être toutefois prêtes à reprendre les négociations directes sans condition préalable et la Palestine doit s'abstenir de demander de devenir Membre. En outre, « le nouveau statut ne doit en aucune circonstance être appliqué rétroactivement », a ajouté le représentant, appuyant sans réserve une solution à deux États.

Le représentant de la Grèce a estimé que la solution à deux États était la seule solution pour les parties palestinienne et israélienne. Il a insisté sur l'importance de reprendre les négociations directes entre les deux parties. En votant en faveur de cette résolution, la Grèce espère contribuer à la reprise des négociations, a indiqué le représentant qui a ensuite engagé la Palestine à s'abstenir de formuler toute déclaration politique unilatérale et Israël à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales sur le terrain.

Le représentant de la Hongrie a expliqué que son pays s'était abstenu dans l'unique intérêt de préserver les chances d'aboutissement du processus de paix et des négociations entre Israël et la Palestine. Les conséquences du vote d'aujourd'hui ne sont pas connues sur ce processus de paix, a estimé le représentant. La Hongrie, a-t-il assuré, reconnaît le droit du peuple palestinien à un État indépendant. Le représentant a appelé les deux parties à reprendre des négociations directes dans les mois à venir.

Le représentant de l'Autriche a déclaré qu'il a voté en faveur de la résolution. Il s'agit, s'est-il expliqué, d'un « vote de confiance » en faveur de la solution à deux États. Il est essentiel que les dirigeants respectent leur engagement à revenir à la table des négociations sans autres conditions, et de bonne foi.

La représentante de la République tchèque a encouragé les parties à reprendre les pourparlers directs et à éviter toutes mesures qui pourraient porter préjudice au processus. Elle a dit appuyer pleinement les aspirations de la Palestine à un État.

Le représentant de la Finlande a indiqué que sa délégation avait voté en faveur de la résolution pour affirmer son attachement à la solution à deux États. Il a salué le fait que la Palestine dispose à présent d'institutions nécessaires à tout État. Le vote de la Finlande, a-t-il fait savoir, ne signifie pas la reconnaissance d'un État palestinien souverain. Cela est une question distincte, a-t-il soutenu.

Le représentant de l'Australie, qui s'est abstenu, a précisé que la résolution octroie à la Palestine un statut d'État observateur et non un statut d'État Membre. L'Australie continue d'appuyer la solution à deux États et son abstention peut être prise comme une reconnaissance du droit du peuple palestinien à un État indépendant mais du droit d'Israël de vivre en paix et dans la sécurité. L'Australie encourage les deux parties à reprendre les négociations et le processus de paix.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré que son pays a voté en faveur de la résolution et qu'il appuie les paramètres existants pour une solution négociée des deux États. Selon lui, les événements de ces derniers mois ont montré que le Président Abbas est « un partenaire de la paix ». Il a espéré que les deux parties feront ce qui est requis pour revenir à la table des négociations. « Il faut maintenant se tourner vers l'avenir », a-t-il ajouté. Cette résolution est un symbole de l'engagement des Nations Unies vis-à-vis des parties.

Le représentant de la Norvège a relevé que la Palestine avait dépassé le seuil requis pour la constitution d'un État. Il a estimé que la résolution adoptée ne préjuge pas des négociations à venir et ne viole en aucun cas les Accords d'Oslo. Cette demande n'est pas une provocation, mais envoie le message selon lequel le Président Abbas cherche une solution, a-t-il affirmé.

Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a déclaré que sa délégation avait voté en faveur de la résolution, en soulignant que l'Assemblée générale entendait réaffirmer son engagement pour le droit du peuple palestinien à un État. On a fait ce qui est juste aujourd'hui, même si la Palestine est encore loin du statut d'État Membre de l'ONU. Le représentant a déclaré que la solution des deux États, Israël et la Palestine, doit devenir une réalité. « Nous sommes optimistes que ce statut renforcé de la Palestine donnera un nouvel élan aux négociations directes entre les deux parties. » La République –Unie de Tanzanie reste engagée pour la réalisation d'un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël dans des frontières sécurisées et dans la paix.

Le représentant du Soudan du Sud a rappelé le principe du droit à l'autodétermination qui a fondé l'indépendance même de nombreux pays. C'est un sujet qui prête souvent à controverse, a-t-il reconnu. La seule solution est un accord négocié menant à l'indépendance ainsi qu'en atteste la situation du Soudan du Sud. C'est pour cela que nous avons voté en faveur du principe d'autodétermination de la Palestine, en appuyant la poursuite des négociations sur la création de deux États, s'est expliqué le représentant.

Le représentant des Pays-Bas a dit son attachement à la solution à deux États et a estimé que le statu quo actuel n'était pas viable. Il a indiqué qu'il aurait préféré que le vote sur cette résolution ait été reporté, d'où l'abstention de sa délégation.

Le représentant du Japon a appuyé la solution à deux États et le droit du peuple palestinien à un État indépendant. C'est pourquoi, a-t-il dit, ma délégation s'est prononcée en faveur de la résolution. Le Japon demande ainsi à la Palestine de contribuer à la recherche de la paix au Moyen-Orient et à s'abstenir de tout acte allant à l'encontre de la paix et de la sécurité. Le Japon encourage les deux pays à reprendre les négociations et à œuvrer pour la paix dans la région. Israël, a-t-il insisté, doit geler les activités de peuplement.

Le représentant du Costa Rica a voté en faveur de la résolution car il s'agit de réaffirmer le désir de paix des deux peuples et de préserver la solution à deux États. Cette position est conforme au fait que le Costa Rica reconnaît l'État de Palestine depuis 2008. Il défend également le droit d'Israël de vivre à l'abri de la menace terroriste. Le représentant a lancé un appel aux parties pour qu'elles reprennent les négociations sur les questions en suspens conformément au droit international.

Le représentant du Guatemala a dit s'être abstenu parce que son pays n'est pas prêt à donner à « cette entité » le statut d'État observateur et qu'il ne l'a pas encore reconnu comme État. La Palestine doit d'abord négocier avec Israël avant de demander à accéder au statut d'État indépendant et d'État Membre.

Le représentant de l'Espagne a indiqué que si la Feuille de route du Quatuor avait été respectée, le vote d'aujourd'hui aurait pu être évité. Il a affirmé que la création d'un État palestinien était un élément clef du conflit israélo-palestinien. Il a engagé les parties israélienne et palestinienne à s'asseoir à la table des négociations sans condition préalable.

Le représentant du Mexique a déclaré qu'Israël et la Palestine ont le droit de vivre côte à côte, en tant qu'États indépendants et démocratiques, et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Il a espéré que la décision prise aujourd'hui donnera « une impulsion vigoureuse » au processus de paix, pour trouver une solution globale à deux États. Il a aussi appuyé l'Autorité palestinienne, « seul représentant légitime du peuple palestinien » et condamné tous les actes de provocation et de violence qui affectent la population civile des deux parties.

Le représentant de la Jamaïque a indiqué que le nouveau statut de la Palestine est identique à celui du Saint-Siège. Il ne s'agit donc pas de reconnaître l'existence d'un état palestinien en tant que tel.

Le représentant de la Fédération de Russie a dit avoir voté pour cette résolution qui va dans le droit fil de la position de son pays en faveur de la Palestine. C'est « un jalon de poids pour rétablir la vérité historique ». Il a reconnu que l'Autorité palestinienne a fait des progrès tangibles en vue de créer un État, le principal obstacle étant l'occupation étrangère. « Ce n'est pas une initiative dirigée contre Israël », a poursuivi le représentant. Il a toutefois averti que « tout acte de représailles », suite à cette reconnaissance, représenterait une punition contre tout un peuple. Il a souhaité la reprise des négociations de fonds, et indiqué qu'en tant que membre du Quatuor, la Fédération de Russie continuera de contribuer à la reprise du dialogue palestinien sur la base du droit international. À ce sujet, elle propose de convoquer rapidement une réunion des ministres du Quatuor.

Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a précisé que son pays reconnaît et la Palestine et Israël auxquels il appartient de trouver une solution au conflit. Le cessez-le-feu actuel nous renseigne qu'il faut s'asseoir autour d'une table pour négocier la paix et la sécurité. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, a dit le représentant, s'est abstenue, mais elle respecte la décision de l'Assemblée générale et agira en conséquence.

Le représentant République de Corée s'est dit profondément préoccupé par les conséquences que pourrait avoir cette résolution. S'étant abstenu, il s'est également inquiété de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et de la fragilité du cessez-le-feu.

Le représentant de la Roumanie a indiqué que son pays s'est abstenu en vertu de sa position de principe qui privilégie le dialogue et les négociations directes dans un cadre internationalement reconnu. La Roumanie n'est pas favorable aux décisions unilatérales et cette résolution ne facilite pas la reconnaissance d'un État palestinien. Toutefois, le pays soutiendra toute initiative visant à la reprise des négociations directes et le suivi de la Feuille de route du Quatuor.

Le représentant du Portugal a souligné que son pays a toujours défendu le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant. Nous reconnaissons aussi l'importance des négociations de paix sur la base des résolutions des Nations Unies, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route. Le Portugal a voté en faveur de la résolution en espérant qu'elle aidera la Palestine à aller de l'avant dans les négociations directes avec Israël. Le Portugal invite les parties à reprendre ces négociations qui, seules, pourront permettre la réalisation de la solution des deux États, a aussi souligné le représentant.

Le représentant de Maurice a réaffirmé la solidarité de son pays avec le peuple palestinien et a estimé que la solution à la question palestinienne devait passer par un dialogue pacifique. Il a insisté sur le caractère prioritaire de la question palestinienne.

Reprise des déclarations

M. MOOTAZ AHMADEIN KHALIL (Égypte) a affirmé que l'obtention par la Palestine du statut d'État observateur non membre est « un événement historique ». La communauté internationale a réaffirmé aujourd'hui qu'elle est capable de prendre la bonne décision quand la volonté politique est là, s'est-il félicité. L'Égypte espère ainsi que la Palestine sera bientôt acceptée comme Membre à part entière des Nations Unies.

Cette résolution est « un exemple des moyens que l'Assemblée générale devrait adopter » pour faire avancer le processus de paix, a poursuivi M. Khalil. L'État occupant s'est basé sur une stratégie qui a nuit aux négociations. L'égypte, pour sa part, réaffirme l'importance de retourner à la table des négociations, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée. Les négociations qui ont abouti à un arrêt des hostilités à Gaza montrent la possibilité de parvenir à la paix si toutes les parties sont à la hauteur de leurs responsabilités. Enfin, le représentant a conclu que la résolution adoptée aujourd'hui peut encourager toutes les parties à agir de « façon rationnelle », à retourner de bonne foi au processus de paix, et à répondre aux préoccupations légitimes des peuples de la région.

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran), au nom du Mouvement des pays non alignés, a souligné que le débat d'aujourd'hui est une importante occasion non seulement pour la Palestine mais aussi pour tous ceux qui croient fermement au droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et de se libérer de l'occupation et de l'oppression étrangères. Malheureusement, ce débat vient au moment où Israël a intensifié sa campagne militaire contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, a regretté le représentant en prévenant que la Puissance occupante devra rendre des comptes. Tout en saluant l'accord de cessez-le-feu qui a mis fin à la dernière agression israélienne, il a appelé Israël à lever le blocus de Gaza et à ouvrir les points de passage, conformément aux obligations internationales.

Il s'est dit préoccupé par l'impasse « dangereuse » du processus de paix. Il a appelé la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il s'engage en faveur de ce processus et à éviter ainsi son effondrement total. Il a soutenu tout effort visant à réaliser la solution à deux États et a dit espérer que l'octroi à la Palestine du statut d'État observateur contribuera à sauver le processus de paix. La communauté internationale doit demander d'une seule voix à Israël de respecter ses obligations juridiques de Puissance occupante. Il est unanimement convenu qu'un tel respect est impératif pour réaliser une solution à deux États, fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité, les termes de référence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, a déclaré M. Khazaei.

M. THOMAS MAYR-HARTING, Chef de la délégation de l'Union européenne, a indiqué que la décision de l'Assemblée générale d'accorder à la Palestine le statut d'État observateur non membre des Nations Unies intervenait après une récente et meurtrière escalade de la violence entre Israéliens et Palestiniens. « Il y a une urgence absolue à aller de l'avant afin de parvenir à un règlement du conflit », a-t-il poursuivi, ajoutant que seule une solution politique pouvait apporter une paix et une prospérité durables. M. Mayr-Harting a précisé que cette solution négociée devrait prévoir deux États, avec un État palestinien indépendant, souverain, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité côte à côte avec Israël, sur la base de frontières agréées.

« L'Union européenne a répété à plusieurs reprises son souhait que la Palestine devienne un membre à part entière des Nations Unies, en tant que partie intégrante de la solution au conflit », a-t-il affirmé, avant de rappeler que l'Union européenne avait toujours contribué aux efforts de l'Autorité palestinienne, emmenés par le Premier Ministre Fayyad, en vue d'édifier un État palestinien. Affirmant que l'Union européenne continuerait à en faire de même, le délégué a réitéré la détermination de l'Union européenne de reconnaître en temps voulu un État palestinien.

Se projetant au-delà du vote d'aujourd'hui, M. Mayr-Harting a exhorté les parties à œuvrer au règlement du conflit avec une énergie renouvelée et un sentiment d'urgence. Le délégué a réitéré la position bien connue de l'Union européenne concernant la réconciliation intra-palestinienne, les colonies de peuplement et la sécurité d'Israël. « L'Union européenne exhorte toutes les parties à agir de manière constructive afin de surmonter les obstacles qui entravent la reprise des négociations directes, et ce sans délai ni conditions préalables », a-t-il affirmé.

M. Mayr-Harting a ensuite plaidé pour que les négociations soient basées sur des paramètres clairs et pour que les parties s'abstiennent de prendre sur le terrain des mesures unilatérales sapant la viabilité de la solution à deux États. « L'Union européenne ne reconnaîtra aucun changement aux frontières d'avant 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que ceux convenus par les parties », a conclu le délégué de l'Union européenne.

M. KADRA AHMED HASSAN (Djibouti), au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a estimé que la communauté internationale a la responsabilité d'assister le peuple palestinien à réaliser son droit à l'autodétermination, à la souveraineté ainsi qu'à trouver une solution juste en ce qui concerne la question des réfugiés palestiniens. Dans ce contexte, la communauté internationale a une opportunité historique aujourd'hui pour réaffirmer sa solidarité avec le peuple palestinien et lui apporter son soutien à la juste cause qu'il défend, a-t-il dit. Il est malheureux qu'en ce jour de solidarité et de reconnaissance de la Palestine en tant qu'État observateur non membre de l'ONU, Israël, la Puissance occupante, continue ses politiques discriminatoires et poursuive la construction de colonies de peuplement et du mur d'apartheid, restreignant ainsi la liberté de circulation des Palestiniens a-t-il poursuivi.

En ce qui la concerne, l'Organisation de la coopération islamique exprime sa grave préoccupation s'agissant des intenses campagnes de colonisation israélienne et appelle à l'arrêt immédiat de ces activités. L'Organisation condamne également la terreur, la violence et les provocations des extrémistes israéliens contre les civils palestiniens et leurs propriétés, y compris les maisons, les terres agricoles ou encore les lieux saints chrétiens et musulmans. Elle condamne aussi l'escalade militaire israélienne contre la bande de Gaza qui, non seulement constitue un châtimeur collectif, mais représente aussi une continuation des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui doit être arrêtée, a encore déclaré le représentant. En conséquence, l'OCI appelle la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités et à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à l'agression permanente d'Israël à l'encontre du peuple palestinien, a conclu le représentant.

M. LI BAODONG (Chine) a déclaré que cette résolution, dont son pays était coauteur, témoigne du large appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien et de la création d'un véritable État. La Chine a, de longue date, apporté son appui à la cause « juste ». Elle est l'un des premiers pays à avoir reconnu l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a rappelé le représentant. Dès 1988, la Chine avait annoncé qu'elle reconnaissait l'État de Palestine, puis elle a appuyé sa demande d'admission au sein des Nations Unies. Ce n'est que lorsque la question sera résolue que nous pourrons réaliser pleinement la paix au Moyen-Orient, a-t-il estimé. La communauté internationale devrait adopter une attitude « plus constructive » à l'égard des négociations de paix pour un règlement juste et durable, a souhaité le représentant avant de conclure.

M. MANSOUR AYYAD SH A ALOTAIBI (Koweït) a déclaré que l'adoption de la résolution était historique pour le peuple palestinien et qu'elle montrait clairement le ferme appui que lui a apporté la communauté internationale. Il a réaffirmé la solidarité de son pays au peuple palestinien. Le Koweït, a-t-il assuré, continuera à le soutenir moralement jusqu'à la fin de l'occupation israélienne. Évoquant ensuite « l'agression militaire » du 14 novembre, le représentant a déploré le manque d'action de l'ONU

et le manque de volonté de la communauté internationale qui a encouragé la Puissance occupante à poursuivre sa « politique d'expansion hostile ». Le représentant a ensuite appelé Israël à respecter les résolutions pertinentes de l'ONU et à cesser, par ailleurs, de violer l'espace aérien libanais.

Mme JOY OGWU(Nigéria) a émis l'espoir qu'un jour, les deux États, Israël et la Palestine, pourront vivre côte à côte. La Charte des Nations Unies est fondée sur des principes tels que la justice, la paix et les droits de l'homme, qui englobent aussi le droit à l'autodétermination, a-t-elle rappelé. La représentante a également rappelé que le Conseil de sécurité avait établi les principes d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et que l'Assemblée générale avait affirmé qu'elle était déterminée à résoudre la question de Palestine.

Depuis 1994, le Nigéria entretient des relations diplomatiques avec le Gouvernement palestinien, a assuré la représentante. Son pays, a-t-elle ajouté, avait récemment appuyé le statut de Membre à part entière de la Palestine à l'UNESCO. Par ailleurs, le Nigéria a réaffirmé le droit d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité. Elle s'est réjouie qu'au moment où le monde observe la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'Assemblée générale prend aujourd'hui une décision juste et opportune, a conclu la représentante.

M. ZAHEER LAHER(Afrique du Sud) a déclaré que son pays se félicitait que la Palestine avait obtenu le statut d'État observateur, même si l'Afrique du Sud aurait souhaité que la Palestine soit admise en tant qu'État Membre de l'ONU à part entière. Le vote d'aujourd'hui marque une grande réalisation en direction de l'établissement d'un État palestinien viable, a-t-il estimé. L'Afrique du Sud est certaine que les Palestiniens parviendront à édifier un État. Le représentant a regretté qu'aucune solution durable n'ait été trouvée à la crise israélo-palestinienne. Il a déploré qu'Israël poursuive ses colonies de peuplement et limite la liberté de mouvement du peuple palestinien, en appelant à mettre fin à cette politique de colonisation.

L'Afrique du Sud est déçue que le Conseil de sécurité n'ait pas agi à temps pendant la crise de Gaza, ce qui n'a fait qu'aggraver le conflit, a déclaré le représentant. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour parvenir à la solution à deux États, dans les frontières d'avant 1967, a-t-il souligné. L'Afrique du Sud, tout en condamnant les tirs de roquettes lancés contre Israël à partir de Gaza, estime qu'il ne peut être mis fin au conflit qu'en mettant fin à l'occupation des territoires palestiniens. Avant de conclure, le représentant a souligné que le blocus de Gaza causait des retards importants dans l'acheminement de l'aide humanitaire.

M. AHMED AL-JARMAN (Émirats arabes unis) a félicité la Palestine pour le statut d'État observateur qu'elle vient d'obtenir aux Nations Unies. En coparrainant cette résolution « historique », les Émirats ont cherché à exprimer leur ferme conviction que la reconnaissance internationale de l'État de Palestine représente un pas important vers le règlement de la question palestinienne et la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Il s'agit, selon le représentant, d'une occasion unique pour sortir de l'impasse politique actuelle qui « est le fruit de l'occupation par Israël des territoires palestiniens ». Il a également espéré que l'adoption de cette résolution contribuera à une sortie de crise pour la paix au Moyen-Orient. Les Émirats souhaitent en outre que la résolution soit un premier pas vers la reconnaissance internationale de l'État de Palestine en tant qu'État Membre à part entière des Nations Unies, dans la mesure où l'État de Palestine jouit de la reconnaissance d'une grande majorité des États Membres de l'Organisation.

Pour le représentant il est impossible de pouvoir garantir la sécurité d'Israël et de mettre définitivement fin à la violence dans la région sans passer par une solution juste sur le terrain sur la base du droit international et de la légalité internationale. Il s'est dit préoccupé par l'impasse actuelle des négociations de paix dont la crédibilité est en jeu « à cause des écarts répétés du Gouvernement israélien ». Les Émirats lancent un appel à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité et au Quatuor pour le Moyen-Orient, pour qu'ils relancent leurs efforts en ce sens et fassent pression sur Israël pour qu'il mette immédiatement fin à ses politiques unilatérales qui sont à l'origine de la paralysie des négociations de paix. Les Émirats s'engageront en faveur de la réconciliation palestinienne et du renforcement de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient, ce qui passe par « une solution juste et globale et un règlement définitif du conflit israélo-arabe », a-t-il encore expliqué.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil) a affirmé que son pays soutenait l'aspiration légitime du peuple palestinien à un État indépendant, démocratique, contigu et viable, dans les frontières d'avant 1967, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël. Elle a ajouté qu'à ce jour, la question non résolue de la Palestine restait l'une des plus importantes menaces à la paix et à la sécurité internationales. Un État palestinien s'impose avec d'autant plus d'urgence aujourd'hui à la lumière de la construction et de l'expansion des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, a affirmé la représentante. Ces pratiques illégales, a-t-elle regretté, restent un sérieux obstacle à la paix dans la région et à une solution à deux États.

La représentante a déclaré que l'établissement d'un État palestinien était aussi une réponse appropriée à la violence qui a touché la vie de milliers de civils innocents, en particulier dans le Territoire palestinien occupé. Le Brésil réitère son appel pour que le Conseil de sécurité s'acquitte pleinement ses responsabilités. La promotion de la paix au Moyen-Orient est dans l'intérêt de tous les Membres des Nations Unies et ne peut être déléguée à des parties tierces, a souligné la représentante. Compte tenu des obstacles à l'admission immédiate de la Palestine comme État Membre à part entière des Nations Unies, le Brésil soutient, à titre de provisoire, la demande de statut d'État observateur aux Nations Unies, présentée par la Palestine. La représentante s'est réjouie du soutien sans équivoque que la communauté internationale a exprimé à cette demande, a conclu la représentante.

M.OSCAR LEÓN GONZÁLEZ(Cuba) a dénoncé Israël, « Puissance occupante », qui continue de défier la communauté internationale et d'agir en violation flagrante des normes du droit international et des instruments juridiques internationaux, y compris toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Les rapports du Secrétaire général et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien montrent que la situation a empiré sur le terrain, avec l'intensification des activités liées aux colonies de peuplement et la construction illégale du mur de séparation. Le représentant a dénoncé la situation particulièrement alarmante des femmes et des enfants dans la région.

« Pourquoi le Conseil de sécurité se comporte-t-il passivement devant tant de preuves ? », s'est interrogé le représentant. « Pourquoi ne pas sanctionner les délits et crimes perpétrés contre le peuple palestinien ? Pourquoi l'OTAN ne s'inquiète-t-elle pas de la violation des droits de l'homme des Palestiniens ? ». Le représentant de Cuba a reproché aux États-Unis d'empêcher le Conseil de sécurité de condamner Israël, et déploré la dernière agression israélienne contre Gaza. Avant de conclure, il a réaffirmé l'appui de Cuba au peuple palestinien dans sa lutte légitime pour la justice, la dignité, la paix et son droit à l'autodétermination en vue d'édifier un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale.

M. JORGE VALERO BRICEÑO(Venezuela) a rappelé que, dans son pays, les trois grandes religions monothéistes étaient représentées et que des milliers de Vénézuéliens, d'ascendance arabe et juive vivaient dans le pays. Tous ont contribué à forger la patrie du Venezuela, a-t-il rappelé. Le Gouvernement et le peuple du Venezuela condamnent l'agression d'Israël contre le peuple palestinien, a-t-il dit. Le représentant a ensuite indiqué que la bande de Gaza était « la plus grande prison en plein air du monde », en citant l'intellectuel américain Noam Chomsky.

De nombreux Palestiniens sont dans les prisons israéliennes, y compris des femmes et des enfants, a précisé le représentant, en appelant à la libération de ces prisonniers. Il a ajouté qu'Israël agissait en violation du droit international et que cet État avait commis de nombreux crimes. Il a dénoncé l'utilisation d'armes interdites par la législation internationale contre la population civile. L'Assemblée générale ne peut rester indifférente devant les souffrances du peuple palestinien, a-t-il souligné. Le Venezuela estime que le statut d'État observateur non membre est une étape importante vers la reconnaissance de la Palestine comme État Membre à part entière de l'ONU.

M. HUSSEIN HANIFF (Malaisie) a déclaré que l'histoire n'évoluait pas, notant qu'Israël réagissait toujours de manière disproportionnée aux tirs de roquettes lancés depuis la bande de Gaza. Le représentant s'est dit choqué que la communauté internationale ait mis une semaine à réagir à cette attaque, alors que dès les premiers tirs son pays avait réagi en appelant l'Organisation des Nations Unies à faire respecter ses résolutions et sa Charte. Les attaques contre Gaza ne représentent qu'un aspect des violences commises par Israël contre le peuple palestinien et ne seront pas les dernières, a-t-il regretté. Le rapport du Secrétaire général dont était saisie aujourd'hui l'Assemblée générale montre que la situation dans les territoires palestiniens occupés ne s'est pas améliorée et qu'elle tend même à se détériorer, a ajouté le représentant.

Les violations commises par la Puissance occupante se poursuivent, a-t-il regretté, en notant que 589 maisons palestiniennes avaient été détruites au cours de cette année, provoquant ainsi le déplacement de nombreux Palestiniens. Il a déploré la volonté de la Puissance occupante de changer la géographie du territoire palestinien. Il a également dénoncé la construction par Israël d'un mur de séparation et l'augmentation croissante d'actes de violence contre le peuple palestinien. Ces pratiques font partie d'un effort méthodique de la part d'Israël à chasser le peuple palestinien de leurs terres, a-t-il dit. S'agissant de la bande de Gaza, le représentant a estimé que la vie dans cette partie du territoire n'était pas viable. La Malaisie s'engage en faveur d'une solution qui passe par la construction de deux États et c'est pourquoi, il a appelé Israël à lever le blocus sur la bande de Gaza. Une solution juste ne bénéficiera pas seulement aux Palestiniens mais assurera également la sécurité de l'État d'Israël, a-t-il estimé. La Malaisie, a-t-il assuré avant de conclure, appuie la création de l'État de Palestine et son admission en tant qu'État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies

M. BASHAR JA'AFARI (République arabe syrienne) a déclaré que l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale était « une nouvelle preuve de la cause juste du peuple palestinien ». La communauté internationale a renouvelé sa solidarité avec le peuple palestinien pour l'aider à réaliser ses aspirations légitimes, dont la création d'un État indépendant. Il a souhaité que la Palestine puisse obtenir le statut d'État Membre à part entière de l'ONU, ainsi que le retour des réfugiés et la réparation du préjudice subi.

La Syrie dénonce la non-application par Israël des résolutions de l'ONU. Israël, qui se considère comme un État « au-dessus du droit », agit en toute impunité, déversant « toute sa haine sioniste et aveugle contre le peuple palestinien » depuis plus de six décennies. Les politiques d'agression d'Israël se poursuivent tant que certains continuent à faire obstacle aux droits du peuple palestinien, dans le cadre d'un « agenda politique étroit » qui sacrifie les principes de la morale et humanitaires.

Le représentant a répété qu'Israël ne devrait pas occuper la terre d'autrui, ni agresser autrui, avec l'appui de ses « parrains ». Les Palestiniens, pour leur part, savent qui sont leurs amis et qui sont leurs ennemis. Ceux qui ont voté contre la résolution ont voté contre M. Abbas, qui est, a-t-il dit, « le Gandhi palestinien ». La véritable justice est l'obtention par la Palestine du statut d'État Membre à part entière au sein de l'ONU. « Aujourd'hui, nos frères palestiniens ont obtenu la moitié de leurs droits », a-t-il estimé en conclusion.

M. MOHAMMED LOULICHKI (Maroc) s'est félicité de l'adoption de la résolution qui permet à la Palestine d'obtenir le statut d'État observateur non membre à l'ONU. Le Roi du Maroc a réaffirmé que les Nations Unies étaient aujourd'hui appelées à assumer leurs responsabilités en octroyant à la Palestine le statut d'État observateur non membre de l'ONU. Le Maroc estime que les négociations sont le seul moyen d'honorer les droits légitimes du peuple palestinien. La résolution que l'Assemblée générale a adoptée aujourd'hui a pu être soutenue par toutes les forces palestiniennes, ce qui est favorable à la réconciliation palestinienne, a estimé le représentant.

« Nous espérons que les Palestiniens pourront guérir leur blessure après l'agression inhumaine d'Israël », a-t-il poursuivi. Le Maroc se réjouit du cessez-le-feu, qui devrait permettre d'ouvrir les points de passage et d'assurer la liberté de circulation des personnes et des marchandises. Le Maroc, a poursuivi le représentant, condamne les agressions perpétrées par Israël et estime que la voie menant à la paix doit rester ouverte. Il est dans l'intérêt d'Israël d'être impliqué pour instaurer une paix juste et globale afin que les Palestiniens puissent avoir leur propre État indépendant et souverain, dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, a-t-il conclu.

M. KHALED KHIARI (Tunisie) a indiqué qu'à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la Tunisie réaffirmait les droits inaliénables de ce peuple, notamment son droit à l'autodétermination. La Tunisie a félicité la Palestine, à l'occasion de la décision historique prise aujourd'hui par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui lui a reconnu le statut « d'État observateur non membre » pour lui permettre de jouer son rôle en faveur de la paix, dans le respect du droit international. Le représentant a ensuite dénoncé les violences et les souffrances que subit quotidiennement le peuple palestinien. Il a déploré que la communauté internationale tolère l'agression israélienne contre le peuple palestinien. Cette agression, a-t-il dit, constitue un obstacle à la solution des deux États. Dans ce contexte, a-t-il insisté, la communauté internationale doit prendre des mesures et relancer les négociations. Il a appelé les États Membres à travailler ensemble et à axer leurs efforts sur la création d'un nouvel État, vivant aux côtés d'Israël. Cela constitue la base indispensable au règlement de ce conflit. Concluant son propos, il a indiqué qu'il faudrait poursuivre les efforts pour relancer le processus de paix.

Pour M. JEROBEAM SHAANIKA (Namibie), la résolution faisant de la Palestine, un État observateur non membre, a testé la sincérité et l'engagement de tous les États Membres envers les principes des Nations Unies dans la mesure où le peuple palestinien a un véritable désir d'exercer son droit à l'autodétermination. Il a fustigé l'idée selon laquelle la reconnaissance du droit à l'autodétermination serait contreproductive par rapport au processus de paix. Non, a-t-il estimé, en promettant que son pays continuera de manifester sa solidarité et son appui aux Palestiniens jusqu'au jour où la Palestine rejoindra la famille des États et des Nations souverains et indépendants. Les droits du peuple palestinien ne sont pas tributaires de la « générosité » de la puissance occupante, a-t-il tranché, avant d'appeler les Palestiniens et les Israéliens à s'armer de courage et à s'engager eux-mêmes dans un processus où la paix sera réalisée et sous le ciel de laquelle « chacun s'associera sous sa vigne et sous son figuier ».

* * * *